



COMMISSION DES COMPETITIONS

PROCÈS VERBAL N°10 - SAISON 2022/2023 RÉUNION du 30 JANVIER 2023

Préside	Claude MILESI
Présents	Thierry BUAT, Damien COUTURIER, Claude FLAGET, Annick GEOFFROY, Matthieu ROCHER
Participe	Eric GUILLIER (Agent administratif)

Le Procès-Verbal de la Commission du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Match 50762.2 ECLARON – ST DIZIER ESP., U18 1^{ère} phase du 10 décembre 2022

La Commission,

- Prend connaissance du courrier électronique d'ECLARON, en date du 9 décembre 2022 à **19h27**, déclarant la fermeture des terrains par la Commune d'Eclaron, arrêté municipal à l'appui,
- Constate que ce courriel n'a pas été adressé à l'un des responsables des désignations M. Gaëtan MEYER, comme prévu dans les règlements particuliers du District (article 12.4),
- Inflige au club d'ECLARON une amende de 50 € pour non-respect de la procédure de report en vertu du statut financier DHMF 2022-2023.
- Met à la charge du club d'ECLARON les frais de déplacement de l'arbitre en application de l'article 12.4 des règlements particuliers du District Haute-Marne de Football.

COURRIERS CLUBS

- La commission prend connaissance du courrier électronique de ST URBAIN souhaitant engager une seconde équipe Senior en 2^e phase. La Commission donne son accord et intégrera en 2^e phase l'équipe de ST URBAIN 2 dans le championnat de Départemental 4, poules de maintien.
- La commission prend connaissance du courrier électronique de l'ASPTT CHAUMONT souhaitant engager une seconde équipe U13 en 2^e phase. La Commission donne son accord et intégrera en 2^e phase l'équipe de l'ASPTT CHAUMONT 2 dans le championnat U13 Départemental 2.

GROUPES SENIORS D3 et D4 (2^e PHASE)

La Commission valide la composition des groupes de Play Off et de Maintien pour la seconde phase des championnats de Départemental 3 et 4 :

DEPARTEMENTAL 3 :

D3 Play Off – poule A : Doulaincourt, Froncles, Longeville, Poissons 2, Sommevoire et St Dizier Esp. 2.

D3 Play Off – poule B : Biesles 2, Chassigny, Langres 2, Luzy, Rouvres Auberive et Sporting Nogent.

D3 Maintien – poule A : Marnaval 4, Moëslains, Ornel 3, Valcourt 2 et Villiers-en-Lieu 2 et Voillecomte.

D3 Maintien – poule B : Andelot-Rim. 2, Joinville Vecq. 2, Montier 3, Rouvroy, St Urbain et Vaux/Blaise 3.

D3 Maintien – poule C : Bologne 2, Bricon, Condes, Coupray, Jonchery 2 et Maranville 2.

D3 Maintien – poule D : Bourbonne 2, Breuvannes, Esnouveau, Is en Bassigny, Sarrey-Montigny 3 et Saulxures.

D3 Maintien – poule E : Fayl Billot Hortes, Hûmes, Prauthoy Vaux 3, Rolampont 2, St Gilles et Sts Geosmes 3.

DEPARTEMENTAL 4 :

D4 Play Off – poule A : Chamouilley Roches 2, Chevillon 3, Doulevant, Eurville 2, Hallignicourt et Prez Bourmont 3.

D4 Play Off – poule B : Arc en Barrois 2, Asptt Chaumont 3, Bussièrès Poinson, Chalindrey 3, Graffigny et Langres 3.

D4 Maintien – poule A : Bologne 3, Chevillon 4, Colombey 2, Condes 2, Cs Bragards 2, Doulaincourt 2, Eclaron 3, Poissons 3, St Urbain 2 et Vaux/Blaise 4.

D4 Maintien – poule B : Breuvannes 2, Dampierre 2, Esnouveau 2, Fayl Billot Hortes 2, Hûmes 2, Laferté/Amance, Luzy 2, Rouvres Auberive 2 et Sarrey-Montigny 4.

L'organisation des championnats 2^e phase de D3 et D4 ayant changé (30 équipes réparties en 5 poules de maintien pour la D3 et 19 équipes réparties en 2 poules pour la D4), la Commission réajuste le règlement des championnats Seniors 2023-2024 (avenant en annexe I) ainsi que le tableau des accessions/rétrogradations (annexe II).

GROUPES SENIORS FEMININES (2^e PHASE)

La Commission valide la composition des groupes des championnats féminins 2^e phase :

Départemental 1 : Asptt/Bricon/Bologne, Chaumont, Eclaron, Sarrey-Montigny 2, St Gilles et Valcourt.

Départemental 2 : Asptt/Bricon/Bologne 2, Colombey, Graffigny, Poissons, Prez Bourmont, Rouvres Auberive, St Gilles 2, Vaux/Blaise et Villiers-en-Lieu.

Le Président,
Claude MILESI



APPEL

Article – 189

1. L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont, en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer au besoin en les aggravant les décisions qui leur sont déférées. La décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution. Toutefois, pour les faits en relevant, les dispositions du Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2 sont applicables.
2. L'appel n'est suspensif qu'en matière financière et d'amende, mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.

Article - 190

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

DISPOSITION POUR UN APPEL CONCERNANT LES QUESTIONS DISCIPLINAIRES

La Commission supérieure d'appel de district juge en dernier ressort, les décisions de la commission de discipline si la sanction est inférieure à un an. Lorsque la sanction est égale ou supérieure à un an la commission supérieure d'appel de ligue juge en dernier ressort.

Elle juge toute décision pouvant être frappée d'appel par l'intéressé ou son club, ou par le bureau du comité directeur des instances départementales.

PROCEDURE D'APPEL

L'APPEL N'EST PAS SUSPENSIF (ARTICLE 3.4.1.1 DU REGLEMENT DISCIPLINAIRE ET BAREME DISCIPLINAIRE DE LA FFF)

A) SANCTION INFÉRIEURE A 1 AN :

- a) rédiger l'appel en précisant le motif,
- b) l'adresser par lettre recommandée, ou courrier électronique, obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours au secrétariat du district :

NOTIFICATION DES DECISIONS

Sanctions inférieures ou égales à 6 matches de suspension : à compter de l'affichage sur Footclubs dans «sanctions » de la décision contestée.

Autres sanctions : par envoi recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de sa réception (courriel). Cette notification mentionne les voies et les délais de recours.

B) SANCTION EGALE OU SUPERIEURE A 1 AN :

Idem que ci-dessus mais l'appel est adressé à la commission **supérieure d'appel** de Ligue

ANNEXE I

CHAMPIONNATS SENIORS

Avenant 2^e phase Saison 2022-2023

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Départemental 3 et 4 :

A l'issue de la saison 2022-2023, il sera procédé à autant de relégations d'équipes que nécessaire afin que le championnat de D3 soit constitué de 36 équipes pour la saison 2023-2024.

Deuxième phase :

D3 Play Off (12 équipes)
2 groupes de 6 équipes
D3 Maintien (30 équipes)
5 groupes 6 équipes
D4 Play Off (12 équipes)
2 groupes de 6 équipes
D4 2^e phase (19 équipes)
2 groupes de 9 ou 10 équipes

A l'issue de la seconde phase :

Les deux premiers de chaque poule de D3 Play OFF accèdent en D2 pour la saison 2023-2024.
Les deux derniers de chaque poule de D3 Maintien sont relégués en D4 pour la saison 2023-2024.
Les deux premiers de chaque poule de D4 Play OFF accèdent en D3 pour la saison 2023-2024.

ANNEXE II





ACCESSIONS-RETROGRADATIONS à l'issue de la saison 2022/2023





(Rectificatif au 20 janvier 2023)





Compte tenu des poules de D3 et D4 2^e phase : 2 poules de Play Off D3, 5 poules de Maintien D3, 2 poules de Play Off D4 et 2 poules de D4 2^e phase.





(sous réserves des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours)





Les montées et descentes indiquées dans le tableau ci-dessous seront susceptibles d'être modifiées en fonction des montées et descentes supplémentaires dans les championnats N3, R1, R2 et R3.





	0 descente de Régional 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
	Le 1 ^{er}	Le 12 ^e
	Le 1 ^{er} de chaque poule	Le 12 ^e de chaque poule et le moins bon 11 ^e
	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	Le dernier de chaque poule de maintien et les quatre moins bons 5 ^e
	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	

	1 descente de Régional 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
	Le 1 ^{er}	Les 11 ^e et 12 ^e
	Le 1 ^{er} de chaque poule	Les 11 ^e , 12 ^e de chaque poule
	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	Les deux derniers de chaque poule de maintien
	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	

2 descentes de Régional 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
 D1	Le 1 ^{er}	Les 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e
 D2	Le 1 ^{er} de chaque poule	Les 11 ^e , 12 ^e de chaque poule <i>et le moins bon 10^e</i>
 D3	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	Les deux derniers de chaque poule de maintien <i>et le moins bon 4^e</i>
 D4	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	

3 descentes de Régional 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
 D1	Le 1 ^{er}	Les 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e
 D2	Le 1 ^{er} de chaque poule	Les 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e de chaque poule
 D3	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	Les deux derniers de chaque poule de maintien <i>et les deux moins bons 4^e</i>
 D4	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	

4 descentes de Régional 3		
Niveau	Accessions	Rétrogradations
 D1	Le 1 ^{er}	Les 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e
 D2	Le 1 ^{er} de chaque poule	Les 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e de chaque poule <i>et le moins bon 9^e</i>
 D3	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	Les deux derniers de chaque poule de maintien <i>et les trois moins bons 4^e</i>
 D4	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	

	5 descentes de Régional 3	
Niveau	Accessions	Rétrogradations
	Le 1 ^{er}	Les 7 ^e , 8 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e et 12 ^e
	Le 1 ^{er} de chaque poule	Les 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e de chaque poule
	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	Les deux derniers de chaque poule de maintien <i>et les quatre moins bons 4^e</i>
	Le 1 ^{er} et le 2 ^e de chaque poule de Play Off	